



Séance de clôture du Congrès des géomètres experts
Strasbourg, 19 septembre 2008

Ambroise GUELLEC est Député européen depuis 2004 (PPE-DE, UMP, élu du Finistère) et Conseiller régional de Bretagne depuis 1992. Ingénieur agronome de formation (INA Paris-1961), il est Ingénieur Général du Génie Rural, des Eaux et Forêts (e.r.). Il a été Secrétaire d'Etat à la Mer de 1986 à 1988, Député du Finistère de 1988 à 1997, Maire de Pouldreuzic de 1979 à 2008, et également Président du Comité de Bassin Loire - Bretagne de 1987 à 2008.

Je vous remercie de m'avoir invité à cette séance de clôture du 39ème Congrès des géomètres-experts. Durant trois jours, vous avez eu l'occasion de débattre de l'avenir de la profession de géomètre en Europe, et, à travers les interventions de plusieurs experts non français, vous avez pu échanger sur les méthodes et divers contextes de travail dans différents pays d'Europe.

La profession de géomètre est confrontée à un **triple défi de modernisation** :

- une adaptation technologique pour développer de nouveaux outils d'information géographique numérique ;
- une adaptation juridique et spatiale, du fait de l'extension de son champ d'action potentiel à toute l'Union européenne ;
- une adaptation du service rendu, qui doit être en phase avec l'attente du consommateur (de plus en plus tournée vers des préoccupations environnementales).

Comme l'a démontré M. BERGEVIN de la Commission européenne, la **directive Services** représente une opportunité pour le géomètre expert : il s'agit en effet **d'harmoniser les conditions d'exercice de la profession** afin de faciliter la mobilité des géomètres dans l'Union européenne et créer ainsi de nouvelles possibilités.

Les modalités pratiques étant réglées à l'échelon national, il convient donc que les organisations professionnelles **se mobilisent auprès des instances nationales** pour faire valoir leurs particularités (l'obligation d'assurance, les règles de détention du capital social, etc...).

Il est également essentiel d'établir un dialogue permanent entre les organisations professionnelles et les instances européennes. J'encourage ainsi vos recommandations prises dans les conclusions du Congrès visant à établir des **codes de conduites** entre géomètres de l'Union européenne.

Concernant **l'harmonisation des conditions d'accès** à la profession de géomètre, il existe encore beaucoup de disparités dans la formation au métier de géomètre en Europe. Si la directive sur la **reconnaissance des qualifications professionnelles** n'a pas permis d'harmoniser totalement cette formation, c'est en multipliant les initiatives entre organisations professionnelles européennes que le processus de convergence des diplômes pourra avancer.

Un monde qui bouge a d'autant plus besoin de repères, et si le marché intérieur permet une libre de circulation des biens et des hommes au sein de l'UE, celle-ci ne peut pour autant se passer de **repères géographiques fiables**. A l'heure d'internet et de l'accès par tous à divers outils tels que Google Earth, le géomètre a donc un rôle crucial à jouer pour **protéger le consommateur** et remettre de l'ordre dans la certification des données.

Au Parlement européen, nous voyons chaque jour à quel point **l'expertise territoriale** est précieuse et nécessaire dans l'élaboration des politiques publiques. Des repères géographiques sont nécessaires pour permettre de gérer un développement harmonieux des territoires et également pour mesurer la **cohésion territoriale** sur une zone donnée. Les données environnementales et géographiques collectées par **l'ORATE**, (l'Observatoires de recherche en aménagement du territoire européen) se sont révélées très utiles dans ce domaine.

Autre exemple dans le domaine de l'environnement, le Parlement européen a adopté en 2006 la **Directive INSPIRE** permettant de constituer, progressivement et de façon volontaire, au niveau européen, une « Infrastructure numérique de données géographiques ». INSPIRE fournit les mécanismes permettant une meilleure utilisation de l'information géographique publique pour le développement des politiques, pour la décision d'entreprise à tous les niveaux, et aussi pour permettre une meilleure connaissance des multiples facettes de notre environnement.

A une échelle plus locale, j'ai pu constater, sur le terrain, au cours de mon expérience d'élu et d'ingénieur, l'importance du **rôle du géomètre dans les zones rurales**, où la gestion du foncier reste très importante.

Tout en s'adaptant aux évolutions globales et aux attentes des consommateurs, le géomètre doit ainsi demeurer un **acteur local incontournable de la gestion durable des territoires**.